<u>Listes des observations déposées sur les deux registres mis à disposition du public dans les communes de Gournay-sur Aronde et Antheuil-Portes. Le 10/01/2023. Yves Morel Commissaire enquêteur. PJ du procès-verbal de synthèse.</u>

Registre 'papier' de la commune de Gournay-sur Aronde pour l'enquête publique du projet Parc éolien la Ronde des Vents du 02 12 /022 au 05/01/2023.

<u>Observation n° 1</u>

Lettre reçue à la mairie de Gournay datée 24/11/2022 le 30/1/2022 du Président de la région HDF Monsieur Xavier Bertrand (PJ lettre 1 page réf XT/AH.

Lettre et observation identiques à celle déposée sur le registre numérique n° 26 :

Points principaux :

Surconcentration parcs et mâts éoliens en région HDF entrainant un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, encerclements des habitants, questions santé humaine et animale.

La collectivité a pris position contre le développement de l'éolien industriel le 28 06 2018 en adoptant sa stratégie de mix énergétique régional afin d'encourager le développement d'autres énergies ENR que l'éolien.

Opposition du Conseil régional à la réalisation du projet de Gournay sur aronde et Antheuil-Portes.

<u>Observation n° 2</u>

De B. Bassée et AC-MC Bassée déposée sur le registre en dehors des permanences. Habitants de Gournay-sur-Aronde. Pas de PJ.

Pollution = construction installation démantèlement

Pollution visuelle = dévalorisation du patrimoine culturel et historique

Danger pour la faune

Production incertaine et intermittente 2 %

Surconcentration en HDF 28 % de la production nationale d'énergie éolienne

<u>Observation n° 3</u>

De Monsieur Hervé Chillet déposée sur le registre le 14 12 2022. Habitant de Gournay sur Aronde., 5 place du jeu de Paume. Pas de PJ.

Je m'oppose à ce projet compte-tenu des remarques pertinentes formulées par la MRAe concernant l'impact faunistique et environnemental.

Le mémoire en réponse de RP Global à cet avis, s'il semble très complet n'apporte pas de réponses objectives aux oppositions formulées.

Il est également nécessaire de tenir compte des impacts récents subis par le village dans le cadre d'un PPRT.

Enfin le conseil municipal s'est prononcé contre le projet, c'est un avis qu'il est également important de prendre en compte.

Observation n° 4

De Madame Isabelle Bassée déposée sur le registre en dehors des permanences le 16/12/2022.

Habitants de Gournay sur aronde. Pas de PJ.

Contre le projet ;

Je reproche aux projets éoliens d'être inesthétiques et de ne pas s'intégrer dans le paysage.

L'un des inconvénients majeurs de cette énergie reste de la prévoir. En effet les vents sont difficiles à anticiper et il faut savoir qu'une éolienne a besoin d'un vent minimum pur démarrer.

De plus elles produisent des nuisances sonores. Plusieurs études assurent qu'elles seraient responsables d'un état d'anxiété et de vertiges chez les personnes vivant à proximité.

Impact sur la biodiversité.

Comment se fait-il que RP Global nous impose un Parc alors que la municipalité et le conseil municipal s'oppose à cette demande depuis (xxx ?).

Nous avons déjà exprimé à maintes reprises notre refus.

Fin du débat et du projet mis en place par RP global.

Observation n° 5

De Madame et monsieur Anne et Marc Bolland déposée sur le registre le 05/01/2023.

Habitants Le Couvent à Monchy-Humières. Pas de PJ.

Nous sommes opposés au projet éolien de Gournay et Antheuil pour les raisons suivantes

- Impact sur la biodiversité de la région
- Impact négatif sur le patrimoine de Monchy-Humières et de Gournay.
- Le couvent de Monchy-Humières est un site historique lié par un tunnel historique avec le château de Monchy-Humières. Nous avons travaillé pour la conservation de ce site durant les 16 dernières années et préservé la biodiversité de la rivière Aronde qui traverse notre domaine sur approximativement 1 Km.
- En considérant les aspects évoqués ci-dessus nous sommes opposés à ce projet et très inquiets pour l'impact sur la faune et la biodiversité que ce projet peut avoir.

Observation n° 6

De Mr Daniel Laronze déposée sur le registre le 05/01/2023.

Habitant de Gournay-Sur Aronde. PJ extrait cadastral format A4 du projet.

En complément de ce que j'ai déposé sur le registre dématérialisé.

Je voudrais insister sue la perspective depuis les logements (40) en projet 2023 à l'est de Gournay. La vue des éoliennes sera très présente pour ces locataires et réduira l'attractivité de ces logements.

Remarque du commissaire enquêteur.

Avez-vous un photomontage qui permet d'évaluer l'impact visuel ?

Observation n° 7

De Monsieur Picard déposée sur le registre le 05/01/2023. Habitant de Gournay-Sur Aronde à la féculerie.

Il complète son observation déposée sur le registre dématérialisé.

Je demande le détail du calcul des 21 000 T de CO2/ an évitées par le projet éolien.

Je demande un montant détaillé et actualisé du montant du démantèlement par corps de métier (massifs béton, grutage, transport des pales, casses sur place des pales, évacuations des matériaux des pales et des autres déchets, % de recyclage...

La matière des pales est-elle recyclable et réutilisable. Si oui pour quelles utilisations ?

Il est opposé au projet.

Remarque du commissaire enquêteur.

Je vous remercie d'apporter des éléments de réponse sur ces points.

Observation n° 8

Vote du conseil municipal de Gournay-sur-aronde avis défavorable au projet.

PJ. Extrait du CM du 8 12 2022. Délibération n° 62/2022 1 page et PJ 1 page de la délibération du CM du 19/10/2017 sur le projet éolien présenté par R Global au CM lors de la réunion (refus du projet éolien à 7 voix contre, 4 pour et 2 absentions.

Monsieur le Maire rappelle au CM que dans la séance du 19 10 2017 le CM s'était déjà opposé fermement au projet pour les raisons suivantes :

- La première habitation est à 620 m
- Menace de la biodiversité locale

Depuis l'étude d'impact réalisée par RP Global a mis en avant les points suivants :

- L'impact du raccordement n'a pas été évalué
- L'étude sanitaire n'a pas été réalisée (effets sur la santé des riverains)
- Le projet se situe en zone « impossible ou à éviter » selon la cartographie de la DREAL réalisée en 2022
- Le démantèlement n'a pas fait l'objet d'un accord signé avec la commune

Avis sur enquête publique du Parc éolien de l'Aronde des Vents.

Le conseil émet après délibération à l'unanimité des membres présents un avis défavorable au projet.

Remarque du commissaire enquêteur.

Je vous remercie d'apporter des éléments de réponse sur les points cités par Monsieur le Maire.

Observation n° 9

Vote du conseil municipal de Villers-sur-Coudun avis défavorable au projet.

PJ. Extrait du CM du 5 12 2022. Délibération n° 2022/099 1 page

Avis sur enquête publique du Parc éolien de l'Aronde des Vents.

Le conseil émet après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés un avis défavorable au projet.

Observation n° 10

De Monsieur Blondel pour l'association APPEVA/ROSO déposée sur le registre le 05/01/2023. Habitant de Monchy-Humières 60.

(Monsieur Blondel a déposé 2 observations sur le registre dématérialisé (observations n° 91 et 96), remarque du commissaire enquêteur)

PJ : Dossier de 21 pages noté observation n°14 du reg. de Gournay.

PJ : Note complémentaire au dossier à la déposition faite sur le registre de Antheuil-Portes le 04/01/2023. Notée n°10.

Observation n° 11

Vote du conseil municipal de Braisnes-sur-Aronde du 06/01/2023 avis défavorable au projet.

PJ. Extrait du CM du 5 12 2022. Délibération n° 2022/099 1 page

Avis sur enquête publique du Parc éolien de l'Aronde des Vents.

Le conseil émet après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés un avis défavorable au projet.

Registre 'papier' de la commune de Antheuil-Portes pour l'enquête publique du projet Parc éolien la Ronde des Vents du 02 12 /022 au 05/01/2023.

Observation n° 12

De Monsieur Piole Francis déposée sur le registre le 10 12 2022. Habitant de Villers-sur-Coudin. Pas de PJ.

Je suis contre le projet.

Je suis venu à la permanence (informations sur le projet). Je vais remettre mes remarques sur le registre dématérialisé.

Observation n° 13

De Monsieur Verleye habitant de Rémy 60 déposée sur le registre le 04/01/2023. Pas de PJ.

L'église de Rémy est classée « Monuments historiques ». Ce point est-il pris en compte dans le projet comme une contrainte ?

Monsieur Verleye a précisé verbalement lors de sa visite être opposé au projet.

Remarque du commissaire

Je vous remercie de répondre à cette question.

Observation n° 14

De Monsieur Blondel pour l'association APPEVA/ROSO déposée sur le registre le 05/01/2023. Habitant de Monchy-Humières 60.

(Monsieur Blondel a déposé 2 observations sur le registre dématérialisé (observations n° 91 et 96) et une sur le registre 'papier' de Gournay n°14, remarque du commissaire enquêteur)

PJ : Dossier de 21 pages noté observation n°14 du reg. De Antheuil.

Avis défavorable au projet.

Observation n° 15

De Madame Caivane Tellier a déposé une lettre sur le registre le 04/01/2023. Habitante et Maire de Vignemont. 60.

PJ. De 1 page datée 04/01/2023

Elle est opposée au projet. Elle dépose en tant que Maire de la commune mais à titre personnel.

Observation n° 16

De la fédération des Chasseurs de l'Oise. Une représentante de la fédération dépose une lettre de son Président sur registre le 04/01/2023.

Lettre expliquant l'opposition de la Fédération au projet pour des raisons environnementales (menaces sur biodiversité …).

La fédération a déjà déposé cette lettre sur le registre dématérialisé sous le n° 89

Observation n° 17

De Monsieur Jauniaux. Habitant et Maire de Antheuil-Portes 50 clos de la briqueterie. 60.

Il est opposé au projet.

Il demande si son habitation va être sujette à une mauvaise réception des chaînes de télévision (TBT…). L'émetteur est celui de saint Just en C.

Son habitation très proche des éoliennes sera fortement soumise à leur impact visuel.

Il va subir une forte perte de valeur immobilière.

Remarque du commissaire enquêteur

Je vous remercie d'apporter une réponse